

DECRET N° 2012-317 DU 28 AOUT 2012

portant approbation du budget prévisionnel du
Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)
pour l'exercice 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

**CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi - Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n°2008 -111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°89-299 du 28 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2012.

01

eth

DECRETE

Article 1^{er} : est approuvé, le budget prévisionnel du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

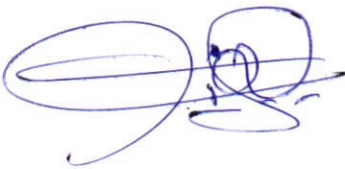
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social.

P. Koupaki

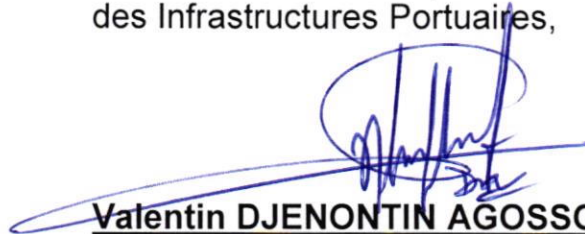
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Economie
Maritime, des Transports Maritimes et
des Infrastructures Portuaires,



Valentin DJENONTIN AGOSSOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - GCONB 2 - PMCCAGEPPDDDS 2 -
MDCENTMIP - PR 4 - AUTRES - MFE 4 - MINISTRES 23 - SGG 4 - DGBM - DCF - DGTCP - DCCT
- INSAE 3 - UNB- FASEG - ENAM 3 - INSAE 3 - BN - DAN - DLC 3 - DCCT - DGDDI 5 - CNCB 4 -
DGAE - DGCPE 2

A

cdh